

N° 8629²
CHAMBRE DES DÉPUTÉS

PROJET DE LOI

**portant modification de la loi modifiée du 16 juillet 1984
relative aux laboratoires d'analyses médicales**

* * *

AVIS DU COLLÈGE MÉDICAL

(26.11.2025)

Madame la Ministre,

Le Collège médical a l'honneur d'aviser le présent projet de loi.

Art. 1^{er}. Proposition d'inclure la génétique médicale dans la liste des disciplines qu'un laboratoire d'analyses de biologie médicale peut comporter (Mise à jour de l'Art. 1^{er}, paragraphe 3, de la loi modifiée du 16 juillet 1984).

Commentaire : Alors que l'énumération des disciplines qu'un laboratoire de biologie médicale peut comporter laisse présager que la génétique médicale puisse dorénavant également être pratiquée dans tout laboratoire ayant engagé une personne spécialisée dans ce domaine, le 3^e paragraphe précise cependant que les disciplines d'anatomie pathologique et de génétique médicale restent exclusivement réservées au Laboratoire national de santé.

Le Collège médical est convaincu que l'ajout de la génétique médicale comme discipline supplémentaire permettrait aux laboratoires d'analyse de biologie médicale de compléter leurs offres de service par l'engagement d'un responsable de laboratoire ayant une formation en génétique médicale, à l'instar des autres disciplines, la chimie médicale, l'hématologie et la microbiologie. Cela permettrait également de raccourcir les délais parfois assez longs avant la publication des résultats.

Art. 2. et 3. visent la mise en conformité des textes relatifs à la formation des responsables de laboratoire avec les exigences constitutionnelles. A cet effet l'article 5. de la loi du 16 juillet 1984 est reformulé et un article 5bis est ajouté.

Art. 4. - 9. : pas de commentaire

Le Collège médical émet un avis favorable au Projet de Loi sous réserve de la prise en compte de ses observations ci-dessus.

Le Collège médical vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de sa parfaite considération.

Pour le Collège médical,

Le Secrétaire,
Dr David HECK

Vice-président,
Camille GROOS

Le Président,
Dr Claude MOUSEL

